



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 41980

Texte de la question

Alors que le projet de réforme de l'assurance maladie est en cours d'élaboration, M. Jean Leonetti souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessité de mieux coordonner les activités de médecine libérale et l'activité hospitalière, à la fois dans un souci de bonne gestion des deniers publics, mais aussi dans l'intérêt des malades. Le dossier médical personnel, qui réunira les données médicales d'un patient, sera effectivement un des liens d'information dans l'ensemble du corps médical. Mais il souhaite l'interroger sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer cette coordination au niveau régional.

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41980

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4637